

Séance du 27 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 mars, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Daniel BLIN, Yves DEVILLE, Gérald LE CLANCHE, Jonathan SIMON, Pascal GAURY, Fanny BARBIER Nicolas LEDUC, Michèle BEAUJOUAN, Valérie GUILLOTIN.

Absents excusés :

Anne LEBLANC pouvoir à Michèle BEAUJOUAN
Olivier SOUFFLET pouvoir à Valérie GUILLOTIN
Benoît PERINEAU pouvoir à Yves DEVILLE

Secrétaire de séance : Michèle BEAUJOUAN

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Michèle BEAUJOUAN est désignée secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 23 février 2017.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

1. Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2016

	Résultat de Clôture 2015	Résultat exercice 2016	Résultat Clôture 2016
Investissement	- 39 357.48	- 29 324.20	- 68 681.68
Fonctionnement	385 854.14	53 821.62	374 718.28
TOTAUX	346 496.66	24 497.42	306 036.60

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans nos écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Le Compte Administratif de l'exercice 2016 de la commune a été approuvé.

2. Affectation des résultats 2016

Il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2016.

Le résultat à affecter est constitué par le résultat comptable augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Pour 2016, le résultat de l'exercice présente :

- un excédent de fonctionnement de : **53 821.62 euros**,
- le résultat antérieur reporté de fonctionnement est de : **320 896.66 euros**,

Par conséquent, le résultat de fonctionnement à affecter correspond à la somme du résultat de l'exercice et du résultat reporté, soit **374 718.28 euros**.

Le résultat d'investissement cumulé de l'exercice est de : - **68 681.68 euros**.

Les restes à réaliser de l'exercice en dépenses d'investissement sont de **20 000 euros**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
Affecte les résultats comme suit :

Résultat d'investissement corrigé par un mouvement en **D001** de **68 681.68 euros**.

Affectation obligatoire par un mouvement au compte **1068** de **88 681.68 euros**.

Afin de répondre aux besoins de financement de la section de fonctionnement, il est proposé de conserver en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement disponible et de l'imputer en « résultat de fonctionnement reporté » au budget primitif 2016.

Report de fonctionnement de **286 036.60 euros** à affecter par un mouvement en **R002**.

3. Vote des taux d'imposition

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que la commission de finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017.

Après délibération et à la majorité, le Conseil municipal décide de suivre la proposition de la commission, pour cette année :

Taxe d'habitation	9.86 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	18.03%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	31.00%

4. Approbation du Budget Primitif 2017

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'investissement : **282 282.68 euros**

Section de fonctionnement : **1 405 889.90 euros**

Informations diverses

- Illuminations de Noël : Yves DEVILLE informe de l'étude de mutualisation des services pour les illuminations de Noël lancée par Ver les Chartres.
Il est décidé que les agents techniques feront la formation CACES nacelle, et un agent suivra la formation pour l'habilitation électrique.
Mme le Maire rappelle que le but est que cela ne nous coûte pas plus cher à la collectivité.

- RD 910 : Mme le Maire donne lecture du courrier du Président du Conseil Départemental, sur le projet d'aménagement de la traverse de Thivars.
Il convient désormais de clarifier le portage de l'opération, ainsi que le rôle et l'engagement de chacun des partenaires à ce sujet.

- La commission « travaux-voirie » se réunira le 18 avril à 18h15.

- Nouveaux horaires de la poste à compter du 1^{er} avril 2017 :

JOURS	Horaires
Lundi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mardi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Mercredi	9h00 - 12h00
Jeudi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Vendredi	9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Tour de table :

Didier JACQUET donne lecture du courrier de Dorothee WIERZBINSKI-SEYWACZ qui recherche un local d'activité professionnelle pour la maison du SHIATSU.
Il donne également le montant du devis de la SOCOTEC pour l'accessibilité des ERP : 2 500 € H.T.

Daniel BLIN annonce qu'à la date du 15 mars, il y avait 48 demandeurs d'emploi.
Il informe qu'une demande de soutien va être adressée à la fondation 30 millions d'amis pour la gestion des populations de chats errants. La SPA de Chartres se charge de la stérilisation des chats qui seront remis sur site, et les chatons seront placés en famille d'accueil.

Fin de la séance à 22H30.